

département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
COMMANDE
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
MARCHES PUBLICS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Adoption du
Règlement Intérieur
de la Commission
Marchés à Procédure
Adaptée

Présents : Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nathalie CARRIERE, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Henri CUBERLI, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 septembre 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Robert BATIGNE par Nathalie CARRIERE, Danielle FABRE par Henri CUBERLI, Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

PAR DELEGATION
LE

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Hubert CHARRIER à Nadine ROSTOLL, François DEMANGEOT à Denis BOUILLEUX, Dominique DUBLOIS à Christophe PRADEL, Cédric LEMOINE à Marie-Paule CAU, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

Signature

Excusés : Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC.

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO.

Monsieur le Président informe que le règlement intérieur portant modalités de composition et de fonctionnement de la Commission Marchés à Procédure Adaptée doit être adopté par le conseil communautaire à chaque renouvellement de la Commission Marchés à Procédure Adaptée dans les six mois qui suivent son installation ou renouvellement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adopter le règlement intérieur portant modalités de composition et de fonctionnement de la Commission Marchés à Procédure Adaptée.

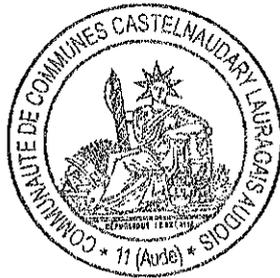
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le règlement intérieur portant modalités de composition et de fonctionnement de la Commission Marchés à Procédure Adaptée joint en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 16 septembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 18/09/2020
Reçu en préfecture le 18/09/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20200918-20200164-DE